

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2476

Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Conseils de quartiers Voltaire/Part-Dieu et Mutualité/Préfecture/Moncey - Conseil de quartier Montchat - Association France-Alzheimer Rhône - Association Lyon en chansons - Association Une souris verte - Piano à Lyon - Association U-Gomina - Association La Sprezzatura Montant total des exonérations : 4 205,53 euros HT

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2476 - GRATUITES PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES DE SPECTACLE ET/OU DE FRAIS DE CAPTATION AUDIOVISUELLE ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SUIVANTS : CONSEILS DE QUARTIERS VOLTAIRE/PART-DIEU ET MUTUALITE/PREFECTURE/MONCEY - CONSEIL DE QUARTIER MONTCHAT - ASSOCIATION FRANCE-ALZHEIMER RHONE - ASSOCIATION LYON EN CHANSONS - ASSOCIATION UNE SOURIS VERTE - PIANO A LYON - ASSOCIATION U-GOMINA - ASSOCIATION LA SPREZZATURA MONTANT TOTAL DES EXONERATIONS : 4 205,53 EUROS HT (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

- **Les Conseils des quartiers Voltaire/Part-Dieu et Mutualité/Préfecture/Moncey** ont organisé, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, une découverte historique et ludique du Palais de la Mutualité à travers un spectacle donné par une compagnie théâtrale le 17 septembre 2016, à la salle Edouard Herriot.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 574,00 €HT.

- **Une conférence** a été organisée par **le Conseil de Quartier de Montchat**, le 17 septembre 2016, à la salle Barbara ; elle s'intitulait : "*Reconstituer l'évolution urbaine et sociographique de Montchat de l'entre-deux-guerres à nos jours*".

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 206,00 €HT.

- **L'Association France Alzheimer Rhône** : 6 place Carnot – 69002 Lyon, a pour but de fournir une information sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées, d'accompagner les malades et d'apporter un soutien à leurs familles, de sensibiliser l'opinion et les collectivités locales, de diffuser des renseignements pratiques et de réfléchir sur de nouvelles possibilités d'accueil et de soins.

Dans le cadre de la Journée Mondiale de la Maladie d'Alzheimer, elle a organisé, le 21 septembre 2016, à la salle Barbara une conférence débat publique sur les maladies apparentées à la maladie d'Alzheimer.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 206,00 €HT.

- **L'Association Lyon en Chansons** : 15 rue Saint-Antoine – 69003 Lyon, a été créée dans le but de faire connaître les mélodies et chansons de qualité, écrites par des lyonnais (ou non) et dont le thème est la Ville de Lyon, son histoire, ses habitants, son folklore et ce, à travers concerts et enregistrements d'artistes bénévoles.

Elle a présenté, le 1^{er} octobre 2016, à la salle Barbara, un spectacle de chansons sur le thème "les Quartiers de Lyon".

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 412,00 €HT.

- **L'Association Une Souris Verte** : 19 rue des Trois Pierres – 69007 Lyon, travaille depuis plus de quinze ans pour une meilleure intégration des enfants en situation de handicap dans les structures de la petite enfance.

Elle gère à Lyon 3^e en particulier, une crèche halte-garderie pionnière pour l'accueil d'enfants différents avec des enfants valides et anime notamment le réseau Différence et Petite Enfance, rassemblant des structures municipales et associatives.

Dans le cadre de ses activités, le réseau propose régulièrement des soirées débat ou soirées théâtre sur le thème de la différence, qui sont ouvertes gratuitement aux professionnels et aux parents.

Elle a organisé, le 4 octobre 2016, à la salle Barbara, un spectacle théâtral de la Compagnie du Voyageur Debout, qui a été suivi d'un échange-débat avec le public.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 412,00 €HT.

- **L'Association Piano à Lyon** : 22 rue de l'Annonciade – 69001 Lyon, a pour objet de contribuer au développement de la culture musicale à Lyon et dans la région et de promouvoir les vastes répertoires de la musique pour piano.

Dans le cadre de sa saison 2015-2016, l'Association présente plusieurs récitals à la salle Rameau, dont ceux des :

- 14 octobre 2016 : les frais de location et de captation audiovisuelle (inclus) sans exonération se sont élevés à 1 200,00 €HT ;
- 25 novembre 2016 : les frais de location sans exonération s'élèvent à 1 365,00 €HT.

Montant total des frais de location et de captations audiovisuelles (inclus) sans exonération pour ces seules manifestations : 2 565,00 €HT.

- **L'Association U-Gomina** : 95 montée de la Grande Côte – 69001 Lyon, a pour objet la recherche et l'exploration artistique des formes pluridisciplinaires du spectacle (danse, théâtre, musique, mime, etc...) à travers la création, la diffusion et l'accueil. Elle joue régulièrement en direction du public scolaire et intervient dans les écoles de l'arrondissement, avec mise en place d'une démarche pédagogique et d'un espace d'échange autour du travail théâtral.

Elle a proposé des présentations de ses ateliers-spectacle, les 21 et 22 octobre 2016, à la salle Paul Garcin, afin de faire connaître son travail auprès du public lyonnais.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 200,00 €HT.

- **L'Association La Sprezzatura** : Hôtel Municipal Major Martin – 7 rue du Major Martin – 69001 Lyon, a pour objectif l'aide à la production, à la création artistique, au développement des relations culturelles nationales ou internationales dans le cadre d'échanges artistiques et plus particulièrement musicaux et la vulgarisation de la musique ancienne et plus particulièrement baroque.

Dans le cadre de l'aide qu'elle apporte à de jeunes talents, entre autres lyonnais, elle a présenté un concert le 4 novembre 2016 à la salle Edouard Herriot.

Les frais de locations et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 461,00 €HT.

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- Les Conseils **des quartiers Voltaire/Part-Dieu et Mutualité/Préfecture/Moncey** sont exemptés de la totalité des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 17 septembre 2016, soit un montant de 574,00 €HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

2- **Pour la conférence** organisée par le **Conseil de Quartier de Montchat**, il est prévu une exemption totale des frais liés à la location de la salle Barbara le 17 septembre 2016, soit un montant de 206,00 €HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

3- **L'Association France Alzheimer Rhône** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara le 21 septembre 2016, soit un montant de 143,50 €HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

4- **L'Association Lyon en Chansons** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara le 1^{er} octobre 2016 et des frais de captation audiovisuelle (inclus), soit un montant total de 349,50 €HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

5- **L'Association Une Souris Verte** est exemptée partiellement des frais de location de la salle Barbara le 4 octobre 2016, soit un montant de 349,50 €HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

6- **L'Association Piano à Lyon** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Rameau le 14 octobre 2016 et des frais de captation audiovisuelle (inclus), soit un montant de 955,00 €HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

7- **L'Association U-Gomina** est exemptée partiellement des frais de location de la salle Paul Garcin les 21 et 22 octobre 2016 soit un montant de 1 020,00 € HT, correspondant à 2 jours de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

8- **L'Association La Sprezzatura** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 4 novembre 2016 et des frais de captation audiovisuelle (inclus), soit un montant total de 323,50 €HT, correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

9- **L'Association Piano à Lyon** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Rameau le 25 novembre 2016, soit un montant de 284,53 €HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

(Et ont signé les membres
présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY